

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 11 septembre 2025, sous la présidence de son 1<sup>er</sup> adjoint au maire, Monsieur Alain PIBOULEAU

**PRÉSENTS** : M. Jean-Louis FUGAIRON, Mme Sylvie MARTIN, Mme Valérie ADEMA, M. Alain PIBOULEAU, M. René ROQUES, M. Alain MAYODON, M. Laurent BERNARD, Mme Marie-Agnès ROSSIGNOL

**ABSENTS** : -Mme Géraldine GAU a donné procuration à Mme Sylvie MARTIN, Mme Isabelle GUERY a procuration à Mme Valérie ADEMA, M. Marc LOISON a donné procuration à M. Laurent BERNARD,  
  
-M. Dominique FOURCADE, Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Valérie ADEMA

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°2025 9 05

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice | 15 |
| Présents                          | 8  |
| Procurations                      | 3  |
| Votants                           | 11 |

### **OBJET : STATION– CLÔTURE COMPTABLE ET BUDGÉTAIRE DU BUDGET ANNEXE STATION**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment des articles Article L5212-27 et suivants

**Vu** la délibération du conseil départemental du 19 mai 2025 prenant l'initiative de la création d'un Syndicat Mixte Départemental des Stations de Sports et de Montagne de l'Ariège par fusion des trois anciens syndicats mixtes (Guzet, Haute Ariège et Monts d'Olmes),

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune d'Ax Les Thermes n° 2025 7 02 en date du 16 juillet 2025 approuvant le principe d'une future adhésion pour la commune au futur Syndicat

**Vu** l'arrêté préfectoral du 03 juillet 2025 fixant le projet de périmètre de syndicat mixte fusionné

**Vu l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2025 approuvant la création du Syndicat Mixte Départemental des Stations de Sports et de Montagne de l'Ariège.**

**Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Ax Les Thermes n° 2025 8-2 02 en date du 3 septembre 2025 approuvant l'adhésion par la commune au Syndicat Mixte Départemental des Stations de Sports et de Montagne de l'Ariège.**

**Considérant que la commune transfère la compétence « remontées mécaniques et domaine skiable d'Ax 3 domaines » Syndicat Mixte Départemental des Stations de Sports et de Montagne de l'Ariège.**

**Considérant que le Compte Financier Unique du budget annexe station de ski a été approuvé le 17 septembre 2025 et que le Conseil Municipal a constaté :**

- Un déficit d'exploitation de 825 564,71 €
- Un excédent d'investissement 1 750 315,59 €

**Soit un résultat cumulé de 924 750,88 €**

**Considérant que qu'il convient que le Syndicat puisse reprendre les résultats**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de décider de la clôture comptable et budgétaire de ce budget annexe, de reverser le déficit d'exploitation et l'excédent d'investissement aux comptes correspondants au profit du budget du Syndicat et d'autoriser le comptable à procéder aux opérations de clôture.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal

- DÉCIDE** de la clôture comptable et budgétaire de ce budget annexe.
- DÉCIDE** de reverser le déficit d'exploitation et l'excédent d'investissement aux comptes correspondants syndicat auquel la commune a adhéré.
- AUTORISE** le comptable à procéder aux opérations de clôture.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit**

**Pour copie conforme – au registre sont les signatures  
Ax-les-Thermes, le 18 septembre 2025**

**Le maire  
Dominique FOURCADE**

**La secrétaire de séance  
Valérie ADEMA**

